

Questions orales

M. Nunziata: Elle montre bien que les directives concernant les conflits d'intérêts sont anodines et inutiles. Est-ce que le ministre des Transports, le président du Conseil du Trésor ou le ministre du Revenu national étaient au courant de l'affaire? S'ils ne l'étaient pas, pour quelle raison? S'ils l'étaient, pourquoi n'ont-ils rien fait à ce sujet? Est-ce que le gouvernement va ouvrir une enquête immédiate pour voir à quel point cette activité est répandue?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous sommes déjà en train d'effectuer une enquête. Cela fait voir j'imagine la différence qu'il y a entre le député et nous. Le député veut un procès équitable à condition qu'on pendre d'abord les prévenus. Nous aimerions faire en sorte que toutes les circonstances de l'affaire soient examinées équitablement et convenablement, et nous prendrons les décisions nécessaires en temps voulu.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA QUESTION DE L'IMPÔT MINIMUM

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui n'ignore pas que, ces dernières années, des milliers de Canadiens à hauts revenus ont profité des multiples échappatoires disponibles pour ne pas payer d'impôt sur le revenu, et qui n'ignore pas non plus qu'un président de banque gagnant dans les \$500,000 par an pourrait aussi échapper à l'impôt en organisant bien ses affaires financières. Si l'on devait imposer à ce président de banque qui gagne \$500,000 par an une taxe de, disons 1 p. 100 de son revenu, le premier ministre suppléant estime-t-il que ce serait là un impôt minimum honnête?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois savoir que le député a fait une brillante carrière dans les salles de classe de notre pays avant d'arriver ici. C'est là qu'il devrait poser cette question.

Des voix: Oh, oh!

LE CAS D'UN PRÉSIDENT DE BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse de nouveau au premier ministre suppléant. J'imagine que, cette fois, je vais aller rejoindre la longue liste de personnes qui s'opposent au programme de recherches sur la Guerre des étoiles aux côtés de l'Église unie, de nombreux parlementaires distingués et de nombreux autres dirigeants de notre pays.

Au cours du débat des chefs, le premier ministre a déclaré que, si le parti progressiste conservateur devait former le gouvernement du Canada, l'une de ses premières initiatives serait de mettre en place un impôt minimum de façon à ce que les personnes qui ont de gros revenus et profitent des échappatoires disponibles pour échapper au fisc soient obligées de payer un honnête impôt minimum. Le premier ministre suppléant estime-t-il qu'un impôt de 1 p. 100 dans le cas d'un président

de banque gagnant \$500,000 par an pourrait être considéré comme un honnête impôt minimum acceptable?

M. le Président: A l'ordre. Je crains que le député ne soit en train de répéter exactement la même question, qui est en outre de nature hypothétique.

M. Riis: Il n'a pas répondu à la première.

M. le Président: Le ministre peut répondre s'il le souhaite, mais c'est la même question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INCORPORATED—LE CAS D'UN FONCTIONNAIRE TEMPORAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le président suppléant du Conseil du Trésor vient tout juste de signaler que le ministère faisait enquête sur ces quatre associés de la société Mystl Management au sujet d'un conflit d'intérêts apparent. Je le félicite d'avoir agi rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Cependant, je ne comprends pas comment il se fait qu'il réagisse aujourd'hui rapidement alors qu'il y a seulement quelques semaines, dans le cas de M. Doug Robson qui avait également eu accès à certains renseignements confidentiels dont il aurait pu profiter, le gouvernement a prétendu qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Étant donné la mesure prise aujourd'hui par le gouvernement au sujet de fonctionnaires de carrière, le ministre est-il disposé à reconsidérer son inaction dans le cas d'un fonctionnaire temporaire qui compte parmi ses amis politiques, afin de s'assurer que la justice soit la même pour tous? Le ministre est-il disposé à rouvrir l'enquête au sujet de l'affaire Doug Robson?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les deux questions n'ont aucun lien entre elles. C'est vraiment étirer au maximum les responsabilités de la Chambre que de vouloir en établir un.

LES EMPLOYÉS DE MINISTÈRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les interventions du ministre dépassent toujours l'entendement. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire s'il était ou si l'un de ses collègues du cabinet dont relèvent les activités des quatre associés de la société Mystl était au courant de l'existence de la société Mystl avant que le *Star* de Toronto ne lui consacre un article dans son numéro de ce matin? En outre, des hauts fonctionnaires lui ont-ils demandé ou à l'un de ses collègues du cabinet de prendre une décision après que les quatre associés en question eussent prétendument avisé leurs supérieurs d'un conflit d'intérêts possible? Le ministre sait que des achats d'un quart de million de dollars pour le compte du gouvernement incombent à son propre employé qui est président de la société Mystl.